

# CONDITIONS D'ADOPTION

## Avant d'adopter un compagnon, avez-vous pensé...

- A ce que vous en ferez quand vous partirez en vacances ?
- Que le bac à litière du chat doit être nettoyé une ou deux fois par jour ?
- Que si votre animal est malade, il faudra payer le vétérinaire et les médicaments ?
- Qu'il s'agit non d'un objet mais d'un être vivant doué de sensibilité (loi du 16 février 2015) ?
- Que l'adoption est un engagement sur la durée (un chat peut vivre 20 ans) ?

## CONDITIONS D'ADOPTION

Les obligations concernant l'adoptant :

1. Etre majeur.
2. Présenter une pièce d'identité et un justificatif de domicile daté de moins de 3 mois.
3. Communiquer sans tarder les nouvelles coordonnées en cas de changement de domicile ou de numéro de téléphone.
4. S'engager à faire les rappels de vaccination de votre chat.
5. Aviser toutes les personnes compétentes en cas de perte de mon animal et faire le nécessaire pour le rechercher.

## VOS ENGAGEMENTS

1. Bien traiter l'animal, à lui donner nourriture, soins et habitat convenables, à ne pas le laisser à l'attache, ni le laisser vivre seul en permanence dehors (garage, balcon, etc.).
2. Communiquer tout changement d'adresse afin de permettre le suivi de l'animal.
3. Ne pas le donner ou vous en débarrasser, sous quelque prétexte que ce soit, ni le faire euthanasier (sauf cas grave constaté par un vétérinaire), sans en avoir informé l'AFelP.
4. A faire stériliser l'animal à l'âge de 6 mois, dans le cas où cela n'aurait pu se faire avant (animal trop jeune). Un justificatif vétérinaire sera demandé pour la restitution du chèque de caution.
5. A faire tous les rappels de vaccin garantissant le bon état sanitaire de l'animal.

## VOS CONTACTS :

06.98.68.58.49

06.98.68.30.04

AFELP95@GMAIL.COM

## FRAIS D'ADOPTION

- **CHATON** : participation de 170€ pour l'identification par puce électronique, test FIV/FelV, vermifuge, antiparasitaire et primo vaccination contre le typhus et le coryza. Si le chaton a un schéma vaccinal complet (primo + rappel) la participation est de 200 €. Un chèque de caution de 170€ vous est également demandé. Il sera détruit lors de la stérilisation de l'animal, en contrepartie du certificat de stérilisation reçu dans les délais prévus.
- **ADULTE** : entre 170€ et 250€ en fonction des soins effectués, pris en charge par l'association, correspondant à minima, l'identification, stérilisation, test FIV/FelV, vermifuge et antiparasitaire.
- **CHATON / ADULTE typés ou poils mi-longs** : afin d'éviter les trafics et les "achats" pour la reproduction, les chats typés impliquent une participation plus importante qui est fixée à 300€.

Cette somme permet de participer aux frais d'hébergement et aux soins vétérinaires reçus par l'animal. Elle comprend aussi l'adhésion à l'association et nous permet de continuer notre politique de stérilisation des chats adultes.

Si ces tarifs vous surprennent, nous vous déconseillons d'adopter un animal : adopter est aussi un engagement financier et les frais vétérinaires ont un coût dont vous devez prendre conscience avant d'adopter.